Greffe
du Tribunal de Commerce de
ABBEVILLE
François SINGER, Greffier
BP 35
80103 ABBEVILLE CEDEX
** Tel 0 891 01 11 11****

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

S.A.S. ABELIA DECORS
Zone Industrielle
80100 ABBEVILLE

Dépôt effectué par :

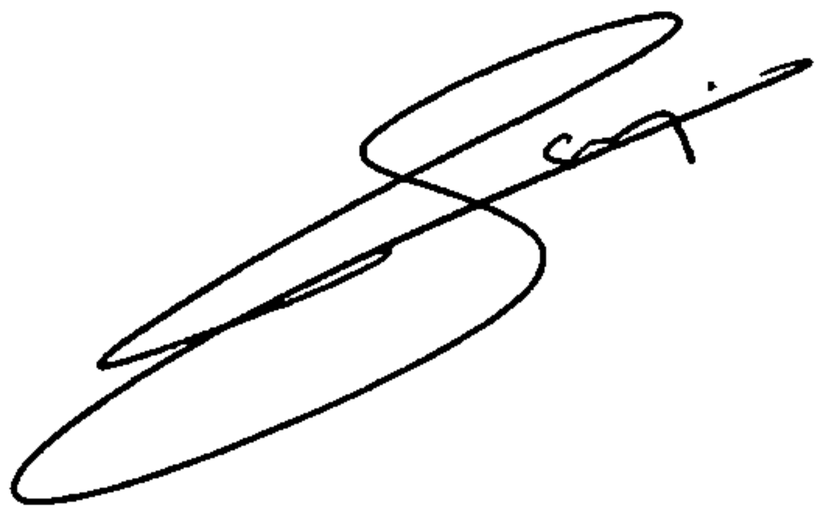
FIDAL
5 à 13 Rue du Champ de Mars
BP 440
80100 ABBEVILLE

Numéro RCS : ABBEVILLE B 399 243 575 <5756/1995B00076>

Pièces déposées le 29/09/2004 Numéro : 2400647
Décision de l'associé unique du 22/09/2004 - Changement de Président

*** CE DOCUMENT N'EST PAS UNE FACTURE ***

Le Greffier,



Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

0

« ABELIA DECORS »
SAS au capital de 27.000.000 €
Siège social : Zone Industrielle
80100 - ABBEVILLE

=-=-=-

399.243.575 RCS ABBEVILLE

=-=-=-

DECISION A TITRE ORDINAIRE
PRISE LE 22.09.2004
PAR L'ASSOCIE UNIQUE

Le 22.09 2004, à 10.00 heures, au siège social,

Monsieur Dr. Hans Peter Döhmen, agissant au nom et en qualité de représentant de la Société « VDN », Société Anonyme de droit allemand, dont le siège est à DÜSSELDORF (Allemagne) Goltsteinstrasse n° 24-25.
Ladite société propriétaire de la totalité des actions de la société « ABELIA DECORS ».

A, en sa qualité d'associé unique, pris la décision suivante relative à l'ordre du jour suivant:

***Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire.**

DECISION UNIQUE

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jürgen ERBACH de ses fonctions de Président de la Société et décide de nommer en remplacement pour une durée non limitée :

Monsieur Klaus Arno Cramer
Demeurant à 50939 Köln, Johannes-Greferath-Str. 10
Né à Hückeswagen/Rheinisch Bergischer Kreis/Allemagne le 29. Août 1947

M. Klaus A. Cramer.exercera ses fonctions dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts.

Ce dernier a déclaré accepter lesdites fonctions et n'être frappé d'aucune incapacité de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions.

L'associé unique donne tous pouvoirs au nouveau Président à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités en vue d'effectuer la publicité de la décision prise ce jour.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il a été dressé le présent procès-verbal.